

PROTOCOLE D'ACCUEIL A L'INFIRMIERIE

Objet du protocole : gestion des passages

Le principal
Jean-Marie AMEL

Objectif du protocole : connaître et appliquer la procédure quand un élève souhaite se rendre à l'infirmerie.

L'infirmière

Destinataires :

- L'ensemble de la communauté éducative
- Les familles

Jours de présence de l'infirmière :

- LUNDI de 8 h00 à 16h30
- JEUDI de 8h00 à 16h30
- MERCREDI de 8h00 à 11h00 (un sur deux)

Affaire suivie par
Catherine PREVOTEAUX

Tél. 03.24.52.23.62
Fax .03.24..54.78.11

Courriel :
Ce.0080839u@ac-reims.fr

3 rue Pasteur
08330 VRIGNE-AUX-BOIS

L'infirmerie est un lieu de soins, d'écoute et d'accueil ouvert à toutes et tous.
Les élèves peuvent s'y rendre principalement **lorsqu'ils n'ont pas cours** :

- Pendant les récréations,
- Pendant les interclasses,
- Pendant la pause méridienne,
- Pendant une permanence.

En dehors de ces plages horaires, l'élève est autorisé à s'y rendre sur accord d'un adulte, **si son état le nécessite** (vomissement, difficulté à respirer, saignement de nez, malaise, accident traumatique dans l'établissement, etc...) ou s'il fait l'objet d'une convocation par l'infirmière.

L'élève souffrant doit **TOUJOURS** être accompagné par un élève de la classe muni de son carnet de correspondance (complété par le professeur page 30).
L'accompagnateur pourra alors retourner en classe.

Après avoir été pris en soin à l'infirmerie, l'élève regagne son cours et il présente à l'enseignant, le carnet de correspondance complété par l'infirmière (qui sert également de liaison avec la famille).

En dehors des jours de présence de Mme PrévotEAUX, Infirmière en Santé Scolaire, l'élève souffrant se rendra au bureau de la vie scolaire.

Virgine aux Bois, le 15 Février 2018

Le Principal,

JM.AMEL

